

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

CHAM



MÉTROPOLE DE LYON



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** sont un dispositif important de démocratisation de l'accès à la pratique musicale. Initiées en 2001 et labellisées en 2007 à Vaulx-en-Velin, elles proposent un projet pédagogique mis en place par le **collège Henri Barbusse en partenariat avec le Conservatoire**.

Elles permettent aux enfants qui en ont envie de **bénéficier, de la 6^e à la 3^e, d'aménagements horaires adaptés afin de suivre un enseignement musical renforcé** en complément de leur formation scolaire générale. **Aucun prérequis** musical n'est nécessaire. Ces classes s'adressent à la fois aux enfants déjà présents au conservatoire comme à ceux qui n'ont jamais eu de pratique instrumentale.

Ce dispositif, financé par la Ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole du Grand Lyon, **est gratuit pour les élèves**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL est assuré au collège dans le cadre des programmes officiels. Un aménagement d'emploi du temps permet aux élèves de se rendre **au conservatoire une demi-journée par semaine** pour la part de l'enseignement spécialisé qui y est assuré. Les équipes pédagogiques du collège et du conservatoire, qui se réunissent lors de conseils de classe, sous la présidence du Principal, évaluent en concertation les élèves.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE est réparti entre le conservatoire et le collège :

• **Au conservatoire, 3 heures par semaine :**

- **1 h de Pratique Musicale Collective (PMC)**

Les élèves jouent de la musique ensemble, en configuration orchestre.

Le travail de groupe est axé sur l'écoute, le respect et la concentration. Le répertoire est élaboré en fonction de la composition de l'ensemble.

- **1h d'apprentissage instrumental collectif**

Cours d'instrument en groupe de 3 à 5 élèves jouant du même instrument, assuré par un enseignant spécialiste de celui-ci.

.../...

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE À RAYONNEMENT COMMUNAL

04 78 79 51 41

CONSERVATOIRE@MAIRIE-VAULXENVELIN.FR

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

.../...

Pour les débutants, le choix de l'instrument se fait en concertation avec l'équipe pédagogique et en fonction des instruments proposés.

Pour les élèves déjà inscrits au conservatoire, cette heure est remplacée par une heure de musique de chambre car ils conservent leur cours d'instrument dans le cadre de leur cursus général (hors temps scolaire).

- 1 h de théorie musicale

Le programme de théorie musicale est construit sous forme de module (connaissance des rythmes, intervalles, notions de mouvements mélodiques, de tonalité, etc.) afin d'accompagner et de faciliter au plus près l'apprentissage instrumental et la pratique musicale collective.

• Au collège, 2 heures par semaine :

- 1 h d'éducation musicale et technique

Les élèves sont amenés à écouter, découvrir, comprendre puis analyser la musique dans toutes ses dimensions mais aussi approcher le vocabulaire musical et les notions techniques élémentaires.

- 1 h de chorale

Les élèves abordent un répertoire varié. Ils ont l'occasion de se produire plusieurs fois sur scène et en public au cours de leur scolarité.

COMMENT CANDIDATER ?

Etape 1

Retrait d'une fiche de candidature dans les écoles.

Etape 2

Les candidats sont reçus en **entretien de motivation** par les responsables des classes CHAM. La décision d'admission relève de la compétence du directeur académique, qui réunit à cet effet une commission spécifique. Les élèves sont choisis sur des critères de motivation et non pas en fonction d'un niveau de pratique artistique. Les décisions de la commission sont souveraines et sans appel.

DE RENSEIGNEMENTS

CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE
ET DE DANSE
DE VAULX-EN-VELIN

04 78 79 51 41

CONSERVATOIRE@MAIRIE-VAULXENVELIN.FR

